

# Compte rendu réunions en marchant

## SCHÉMA DIRECTEUR MODES ACTIFS

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS

DATE & LIEU : Le 7 juin 2022, 16h à Autrans-Méaudre

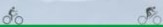
ÉTAPE : Phase 2 : Identification des besoins et des potentiels

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES :

- **Habitants et élus de Lans-en-Vercors :**
  - Voir liste de présence en annexe
- **Suivi projet CCMV**
  - Mme Julie RUALT, chargée de mission transition énergétique et mobilité, [julie.ruault@vercors.org](mailto:julie.ruault@vercors.org) ;
- **Réalisation projet : Evo Pods**
  - M. Sébastien ROQUES, Ingénieur urbanisme et mobilités, [sebastien.roques@evo-pods.eu](mailto:sebastien.roques@evo-pods.eu) ;
  - M. Florian DELONIN, Ingénieur urbanisme et mobilités, [florian.delonin@evo-pods.eu](mailto:florian.delonin@evo-pods.eu) ;

REMARQUES ISSUES DE L'ATELIER DE CONCERTATION

- Le groupe de travail est dans l'ensemble favorable aux propositions formulées par le bureau d'étude.
- **Méaudre :**
  - Apaisement de la circulation en cœur de ville souhaitable, avec la mise en œuvre d'une zone de rencontre sur le secteur le plus central (Place Locmaria et rues adjacentes).
  - Les mesures de signalisation de la limitation de vitesse doivent cependant être conjuguées à des actions physiques sur la chaussée (changement de revêtement, outils de ralentissement, etc.)
  - Le rétrécissement existant sur la RD106 à l'intersection avec le chemin des Faures devrait être accentué, car inefficace aujourd'hui et parfois source de conflits (on ne sait pas si deux voitures peuvent s'y croiser ou non). La mise en place d'une réelle chicane avec régimes de priorité à cet emplacement limiterait les conflits.
  - Concernant la liaison à la Perrinière, la variante à privilégier serait plutôt l'apaisement de la Rue de la Tour et du chemin des Faures plutôt que des bandes cyclables sur la RD106. En revanche, l'aménagement d'un trottoir serait à envisager le long de cet axe pour relier les zones d'habitations.



- Concernant la RD106C (route d'Autrans), celle-ci est très dangereuse en arrivant à Méaudre depuis Autrans, et il n'existe pas non plus de trottoir pour les piétons sur cette section.
  - Enfin, toutes les traversées de routes circulantes par la Via Vercors devraient être sécurisée, et notamment celle existante au niveau de la piscine, car empruntée tous les midis par les jeunes de l'école en allant à la cantine.
  - L'entrée du chemin des Faures depuis la RD106, pourrait être réaménagée, car très empruntée par les piétons et cyclistes pour se rendre au plateau sportif, et le sens unique pour les véhicules est non respecté.
  - Création d'un espace de centralisation des outils de mobilité en cœur de ville (proche de la Poste).
  - Étudier la requalification du Chemin de l'Ormeau, et son passage en sens unique / interdit sauf riverains pour y apaiser les circulations le matin aux heures de rentrée en classe (chemin très emprunté pour faire la liaison entre la maternelle et la primaire)
  - Manque général de stationnements vélos sur la commune
  - Il est à noter que le CD38 à réaliser des comptages et relevés de vitesses sur la RD106 en cœur de village afin d'adapter les solutions techniques à mettre en place pour réduire la vitesse des véhicules dans la traversée de Méaudre.
- **Autrans :**
    - Envisager la suppression des places de stationnement longitudinales sur la Rue du Vercors afin de permettre aux cyclistes de circuler sur la route en contre-sens.
    - Groupe de travail favorable aux propositions réalisées (voie verte) sur la Rue de la Galochère, et la RD 106L (route de Gève), créant ainsi une liaison très sécurisée à l'école.
    - Projet de liaison cycle / piétons à intégrer aux réflexions sur le projet de l'ancien village olympique. Une OAP à créer pour assurer sa réalisation sur ce secteur ?
    - Envisager la fermeture des circulations de véhicules sur l'Allée Joseph Ronin au pied de la mairie et création d'une liaison cycle / piétons uniquement. Cela entraînerait un léger report de circulation vers la Rue de la Galochère, mais l'aménagement qui y est envisagé étant sécurisé (voie verte), cela n'entraînerait pas de contrainte majeure.
    - Envisager le passage à sens unique de la rue du Tonkin afin d'apaiser les circulations sur cette voie très étroite qui sert de raccourci, mais qui n'est pas une route de transit.
    - Le passage piéton sur la RD106L (route de Grève) au niveau de l'aire de camping-car devrait être sécurisé, car très utilisé le matin pour l'école
    - La voie du 6 février 1968 fait l'objet d'un projet de réaménagement qui devra intégrer les propositions réalisées, à savoir l'aménagement d'un itinéraire vélo / piétons en site propre.
    - Manque général de stationnements vélos sur la commune.

# Compte rendu réunions en marchant

## SCHÉMA DIRECTEUR MODES ACTIFS

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS

DATE & LIEU : Le 7 juin 2022, Lans-en-Vercors à 19h00

ÉTAPE : Phase 2 : Identification des besoins et des potentiels

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES :

- **Habitants et élus de Lans-en-Vercors :**
  - Voir liste de présence en annexe
- **Suivi projet CCMV**
  - Mme Julie RUALT, chargée de mission transition énergétique et mobilité, [julie.ruault@vercors.org](mailto:julie.ruault@vercors.org) ;
- **Réalisation projet : Evo Pods**
  - M. Sébastien ROQUES, Ingénieur urbanisme et mobilités, [sebastien.roques@evo-pods.eu](mailto:sebastien.roques@evo-pods.eu) ;
  - M. Florian DELONIN, Ingénieur urbanisme et mobilités, [florian.delonin@evo-pods.eu](mailto:florian.delonin@evo-pods.eu) ;

REMARQUES ISSUES DE L'ATELIER DE CONCERTATION

- Le point noir à traiter en priorité est l'entrée de ville depuis Saint-Nizier au niveau du lieu-dit des Jailleux. Sur cette section, il est très dangereux de marcher le long de la RD106 et il n'existe aucune alternative. La Zone 30 n'est pas du tout respectée. Il y a quelque temps, des potelets étaient implantés le long de la bande piétonne peinte en rouge. Ces potelets apportaient davantage de sécurité aux piétons, car ils obligeaient les automobilistes à s'éloigner du bord de la voirie. L'aménagement d'une circulation piétonne sécurisée sur cette section est très important pour les habitants.
- La limitation de vitesse sur l'Avenue Léopold Fabre doit être appuyée par davantage de dispositifs physiques (changement de revêtement, chicanes...). Des feux à détection pourraient également être étudiés à condition de respecter les normes en vigueur.
- L'aménagement de la Route de Saint-Donnat sur le secteur du cœur de ville a fait l'objet de débats. La question était de savoir si la mise en place d'une zone de rencontre (sans différenciation de niveau entre les circulations) ou si l'élargissement des trottoirs (élargissement des trottoirs et mise en place de zone 30) était à privilégier. Pour des questions de continuité de l'itinéraire piéton, il semble également intéressant d'étudier le basculement du trottoir sur la frange Nord de la route, dans la continuité de l'aménagement récemment réalisé en connexion avec l'école. Un contre-sens cyclable devrait être marqué sur cette section.



- Le passage informel existant entre l'allée des Érables et l'allée Pierre Chabert est très emprunté par les habitants du quartier et pourrait être rendu plus praticable pour les cycles notamment.
- Le chemin existant au sud du Cimetière et permettant de rejoindre le Cairn par la frange Est de l'école devrait être réaménagé pour supporter davantage les circulations cyclables. La barrière en frange du cimetière n'incite pas les cyclistes à emprunter ce chemin et devrait être supprimée. Elle pourrait éventuellement être remplacée par des demi-barrières positionnées en écluse afin d'éviter la circulation automobile, sans gêner celle des cycles.
- La liaison au Peuil via la route de Saint-Donat est très empruntée par des piétons / cyclistes, l'aménagement d'une liaison en site propre apparaît important.
- Concernant le secteur des Eymards, les traversées de la RD531 pour se rendre à l'arrêt de bus sont dangereuses et non éclairées.
- Le groupe de travail est dans l'ensemble favorable aux propositions formulées par le bureau d'étude.

# Compte rendu réunion en marchant

## SCHÉMA DIRECTEUR MODES ACTIFS

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS

DATE & LIEU : Le 8 juin 2022, 12h, Villard-de-Lans

ÉTAPE : Phase 2 : Identification des besoins et des potentiels

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES :

- **Habitants et élus de Villard-de-Lans :**
  - Voir liste de présence en annexe
- **Suivi projet CCMV**
  - Mme Julie RUALT, chargée de mission transition énergétique et mobilité, [julie.ruault@vercors.org](mailto:julie.ruault@vercors.org) ;
- **Réalisation projet : Evo Pods**
  - M. Sébastien ROQUES, Ingénieur urbanisme et mobilités, [sebastien.roques@evo-pods.eu](mailto:sebastien.roques@evo-pods.eu) ;
  - M. Florian DELONIN, Ingénieur urbanisme et mobilités, [florian.delonin@evo-pods.eu](mailto:florian.delonin@evo-pods.eu) ;

REMARQUES ISSUES DE L'ATELIER DE CONCERTATION

- Liaison à la Cité scolaire :
  - La servitude de passage par la résidence du Grand Aldret est très utilisée par les collégiens/lycéens. Les roches implantées ainsi que la signalétique mises en place à l'entrée du cheminement piéton sont plutôt dissuasives et les usagers ne comprennent pas bien qu'ils ont la possibilité de passer. La nature exacte de la servitude (acte écrit) devrait être vérifiée.
  - Le lien existant par le chemin des Gauchets est verglacé et difficilement praticable en hiver.
  - Un lien par l'aire de camping-car pourrait être envisagé, cependant la pente est importante, et des lacets devront être mis en œuvre afin de faciliter l'usage.
  - Le chemin des Blachons est très étroit et la cohabitation des véhicules et des piétons y est très difficile.
  - La proposition d'apaiser la circulation sur l'avenue de l'impératrice Zita entre le carrefour du chemin des Blachons et le carrefour de l'Allée Jean Prévost est également intéressante.
  - Cependant, au regard des contraintes d'exploitation des transports scolaires, les mesures de ralentissement physiques de la circulation (chicane et régime de priorité) ne devront être mises en place que dans le sens descendant, en amont de l'allée Jean Prévost (difficulté pour les bus de redémarrer en montée dans le cas contraire).

- Chemin des Bartavelles
  - Sur cette section la cohabitation vélo / piétons ne peut être envisagée (conflits d'usages importants), privilégier plutôt la mise en œuvre d'un jalonnement cyclable sur la route (ou éventuellement d'une bande cyclable dans le sens montant)
  
- Secteur de la Colline des Bains :
  - Sur ce secteur, envisager de laisser le cheminement en bordure du ruisseau de la Fauge à l'usage des piétons (avec reprise des marches pour le rendre accessible aux PMR / poussettes) et décaler les circulations cyclables sur la route en zone 30 km/h.
  - Décaler de fait le tracé de la ViaVercors sur l'Avenue des Bains, car elle emprunte aujourd'hui un itinéraire non adapté pour des circulations cyclistes et piétonnes (notamment PMR).
  
- Chemin de l'Écluse :
  - Envisager la suppression du marquage vélo sur le trottoir (qui n'est pas aux normes pour accueillir des vélos et des piétons), et le passage des cycles sur la route (possibilité de mise en œuvre de chevrons vélos sur la chaussée, emprise disponible).
  
- Liaison aux Geymonds :
  - L'itinéraire empruntant le chemin creux de la Payonère est ressenti comme peu pratique et non adapté à un usage quotidien.
  - Les participants en présence privilégieraient plutôt l'élargissement de l'aménagement existant le long de la RD531. Les contraintes foncières sont à étudier en détail sur ce secteur.
  - La mise en œuvre de solutions de ralentissement visuelles (similaires au secteur de Charpichon) sur la RD531 au droit de la ZAE semble être saluée par les participants.
  
- Secteur Charpichon :
  - Les mesures d'apaisement de la circulation proposées (réductions visuelles de l'emprise des voiries conformément aux recommandations du schéma directeur routier du CD38) semblent répondre pour partie aux attentes des acteurs en présence.
  - Ces aménagements ne constituent pas des aménagements cyclables ou piétons à proprement parler, mais permettent de réduire davantage la vitesse pour accroître la sécurité des cycles sur la route.
  - La vitesse de circulation devrait être réduite à 70 voire 50 km/h idéalement au niveau du virage de la « Brocante ».
  - Aucune solution convenable n'a à ce jour été trouvée pour assurer la sécurité des piétons sur ce secteur.
  - La question de la mise en œuvre d'un passage piéton pour réaliser la traversée au niveau de l'arrêt de bus de Charpichon a été évoquée, mais non retenue au regard de contraintes de sécurité imposées par la position de ce passage hors agglomération et par la fréquentation de cette route départementale.
  
- Cœur de ville :
  - La proposition de mise en place d'une zone de rencontre sur le secteur de l'hyper centre est unanimement saluée.



- Une question reste en suspens quant aux réflexions concernant le passage de la RD531 (av. de Gaulle) en sens unique descendant au droit de l'office de tourisme.
- Le réaménagement des espaces piétons au niveau de la gare routière dans la continuité de la zone de rencontre devra être envisagé. Sur cette section les cycles circuleront sur la route en zone limitée à 30 km/h (déjà existante).
- Itinéraires piétons :
  - Le passage envisagé par la copropriété des Jonquilles est à proscrire. Il serait préférable d'intégrer le projet de création d'une liaison piétonne au sein de l'espace plus au nord dans la zone humide (foncier communal). À travers ce cheminement, envisager également de desservir la RD531 (Avenue des Sagnes) en connexion avec le trottoir existant sur l'Avenue de la Molière afin de créer un lien piéton entre les habitations du secteur et le cœur de ville.
  - Le projet de création d'un cheminement piéton (escaliers) reliant la rue de la Chapelle-en-Vercors à la pharmacie répond à des usages déjà existants.

# Compte rendu réunion en marchant

## SCHÉMA DIRECTEUR MODES ACTIFS

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS

DATE & LIEU : Le 8 juin 2022, à Saint-Nizier-du-Moucherotte

ÉTAPE : Phase 2 : Identification des besoins et des potentiels

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES :

- **Habitants et élus de Saint-Nizier-du-Moucherotte :**
  - Voir liste de présence en annexe
- **Suivi projet CCMV**
  - **Mme Julie RUALT**, chargée de mission transition énergétique et mobilité, [julie.ruault@vercors.org](mailto:julie.ruault@vercors.org) ;
- **Réalisation projet : Evo Pods**
  - **M. Sébastien ROQUES**, Ingénieur urbanisme et mobilités, [sebastien.roques@evo-pods.eu](mailto:sebastien.roques@evo-pods.eu) ;
  - **M. Florian DELONIN**, Ingénieur urbanisme et mobilités, [florian.delonin@evo-pods.eu](mailto:florian.delonin@evo-pods.eu) ;

REMARQUES ISSUES DE L'ATELIER DE CONCERTATION

- Les mesures d'apaisement des circulations dans les centres-villes envisagés sont cohérentes face aux attentes des participants. Ces propositions recoupent rétrécissement de la voirie, changement de revêtement et/ou marquage de bandes avec revêtement différencié en entrée de ville, étude pour la modification du tracé de la voirie à l'entrée nord de la commune pour créer un virage et casser les vitesses des véhicules... Ces éléments devront être intégrés à l'étude en cours portant sur la requalification du centre-bourg (réunion publique le 7 juillet 2022).
- La proposition de création d'un cheminement cyclable sécurisé et continu afin de rejoindre les deux sections de la Via Vercors est également saluée. Cela entraînera un rétrécissement de la voirie (et un ralentissement des automobilistes) ainsi que la suppression de quelques places de stationnement au droit de la mairie (sans impact pour une commune où le stationnement n'est pas saturé). Au sud en provenance de Lans, le panneau d'entrée dans la commune pourra être décalé de quelques mètres jusqu'à l'entrée de la Via. Cet élément devra être intégré aux études de requalification du centre-bourg.
- La proposition de bouclage en sens unique de la Route des JO et de la RD106F ainsi que la création d'un parking et d'un cheminement piéton entre la RD106F (route du Télécabine) et l'école ne sera pas retenue. En lieu et place, les participants proposent unanimement la mise en impasse de la Route des JO au-delà du parking existant. L'espace de circulation fermé pourra être redonné aux modes doux. Le bureau d'étude soulève toutefois la question de la concentration des flux au carrefour de la RD106 et de la route des JO engendrés par cette





fermeture. Sans impact majeur selon les habitants qui révèlent que la majorité des usagers réalisent déjà ce retournement et ne bouclent pas par la route du Télécabine.

- Concernant le chemin du Belvédère, les modalités d'apaisement des circulations proposées sont saluées par les participants (chicanes avec places de stationnement et régime de priorité). Les usagers valident les problématiques de vitesses excessives sur cet axe, de non-respect du stop existant et de stationnement anarchique sur tout le linéaire de la voie.
  
- Liaisons piétonnes :
  - Le Chemin de la Montagne est aujourd'hui très emprunté et devra être requalifié.
  - Les propositions de raccordement des secteurs des Guillets et des Michalons formulées sont cohérentes face aux attentes des usagers.
  - Le chemin existant identifié au sud des Michalons devra être requalifié.
  - La proposition d'aménagement de circulations piétonnes pour rejoindre les arrêts de bus des Michalons et des Guillets est également saluée par les participants.
  
- Concernant la liaison à la Métropole, les participants indiquent que l'itinéraire de la Voie du Tram, peu direct aurait plutôt une vocation de tourisme et de loisirs. En revanche, ceux-ci signalent à nouveau l'option annexe identifiée lors de la première phase de concertation empruntant le Chemin du Sabot à la Tour Sans Venin (hors périmètre CCMV)

# Compte rendu réunion en marchant

## SCHÉMA DIRECTEUR MODES ACTIFS

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS

DATE & LIEU : Le 9 juin 2022, 12h00, Corrençon-en-Vercors

ÉTAPE : Phase 2 : Identification des besoins et des potentiels

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES :

- **Représentants de la commune de Corrençon-en-Vercors :**
  - Voir liste de présence en annexe
- **Suivi projet CCMV**
  - **Mme Julie RUALT**, chargée de mission transition énergétique et mobilité, [julie.ruault@vercors.org](mailto:julie.ruault@vercors.org) ;
- **Réalisation projet : Evo Pods**
  - **M. Sébastien ROQUES**, Ingénieur urbanisme et mobilités, [sebastien.roques@evo-pods.eu](mailto:sebastien.roques@evo-pods.eu) ;
  - **M. Florian DELONIN**, Ingénieur urbanisme et mobilités, [florian.delonin@evo-pods.eu](mailto:florian.delonin@evo-pods.eu) ;

REMARQUES ISSUES DE L'ATELIER DE CONCERTATION

- Concernant les mesures d'apaisement des circulations dans le centre-ville, le groupe de travail est dans l'ensemble favorable aux propositions formulées par le bureau d'étude. La mise en place d'une zone de rencontre dans l'hypercentre répond aux attentes des participants.
- **Entrée Nord de ville et liaison à Villard-de-Lans :**
  - L'option envisagée de reprise de l'aménagement existant (élargissement, changement de revêtement et bande rugueuse avec caniveau à fente centrale) sera à privilégier. En été des potelets ou jardinières pourront, comme actuellement, venir renforcer cette séparation des flux.
  - Sur cette section, et afin de la rendre plus efficace, la zone 30 existante pourrait être raccourcie et rapprochée du cœur de ville.
  - La sortie de la Via Vercors sur la RD215 au niveau « de la vierge » devra être sécurisée. Ce carrefour est très dangereux, que ce soit pour les cyclistes ou les automobilistes.
  - Un chemin complémentaire pourrait être requalifié entre la RD215 et l'église en entrée de ville. Sur le plan des usages, le bureau d'étude porte à l'attention des participants que cela entraînerait la nécessité de traverser la RD, et que cette liaison ferait « doublon » avec l'aménagement projeté le long de la RD.
- **Liaisons piétonnes :**
  - Les participants formulent les mêmes propositions que le bureau d'étude quant aux chemins à traiter.



- Le chemin existant entre Les Martins et Les Picauds (au-dessus de l'espace d'apprentissage de ski) devra être élargi et requalifié.
  - Le carrefour de la RD215, du chemin de Charmeyenne et du chemin des Sagnes est aujourd'hui dangereux, et devra être sécurisé pour les piétons devant le traverser.
  - ➔ Un travail sur l'homogénéisation des revêtements sera à envisager afin d'assurer l'efficacité des liaisons auprès de piétons (ex : revêtement du cheminement aux Bessonnets)
- 
- Tel qu'identifié au sein de l'Emplacement Réservé n°19 du PLUi-H, il serait intéressant d'étudier l'opportunité de réduire les distances modes doux entre le secteur des Ritons et le cœur de ville en aménageant une traversée directe à travers le Champ des Chards (projet de création d'une nouvelle zone d'habitat).
  - Concernant la liaison à Villard, la Via Vercors n'est pas assez directe, et en ce sens les usagers privilégieraient un lien par la RD215. En revanche, les contraintes techniques liées à l'implantation de bandes cyclables sur cet axe pourraient compromettre la faisabilité de cet aménagement.

# Compte rendu réunion en marchant

## SCHÉMA DIRECTEUR MODES ACTIFS

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS

DATE & LIEU : Le 9 juin 2022, 19h00, Engins

ÉTAPE : Phase 2 : Identification des besoins et des potentiels

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES :

- **Habitants et élus d'Engins :**
  - Voir liste de présence en annexe
- **Réalisation projet : Evo Pods**
  - **M. Sébastien ROQUES**, Ingénieur urbanisme et mobilités, [sebastien.roques@evo-pods.eu](mailto:sebastien.roques@evo-pods.eu) ;
  - **M. Florian DELONIN**, Ingénieur urbanisme et mobilités, [florian.delonin@evo-pods.eu](mailto:florian.delonin@evo-pods.eu) ;

REMARQUES ISSUES DE L'ATELIER DE CONCERTATION

- L'ensemble de la commune est désormais passée en zone 30, la signalétique va être bientôt changée pour afficher cette évolution (horizon automne 2022).
- Les modalités de réduction de vitesse envisagées sur la route Joseph Coynel (RD631B), à savoir mise en place d'une bande rugueuse centrale et de bandes colorées traversantes sur les sections dangereuses ont été saluées par les participants. Le carrefour de cette route avec la route du Fournel reste toutefois dangereux et devra être sécurisé, éventuellement avec la création d'un plateau coloré (non surélevé) sur l'emprise du carrefour.
- Les mesures d'apaisement de la circulation envisagées sur la route du Fournel, à savoir mise en œuvre de chicanes avec régimes de priorité, ont été saluées par les participants. Les cyclistes circuleront donc sur la chaussée sur cet axe. Suite aux échanges lors de cette visite, cette mesure devrait également être étendue au-delà du centre de loisirs communal, au niveau du virage dangereux aux premières habitations.
- Concernant la liaison piétonne au Fournel, la création d'un cheminement piéton spécifique a été saluée par les participants. Une seconde option a cependant été identifiée en frange Nord de la voie en empruntant des sections de chemins existants (sortie du hameau de la croix du Haut). Attention toutefois à la topographie sur cette option qui pourrait rendre l'itinéraire moins attractif (surtout en hiver). Cette seconde option sera intégrée à l'étude et les





prochaines études réalisées sur cette question tâcheront de déterminer la proposition à retenir.

- Après visite des lieux, la liaison piétonne envisagée entre la route du Fournel et la route de Pierrelat sera abandonnée, car non pertinente sur le plan des usages « quotidiens ».
- La liaison piétonne existante entre la route Joseph Coyne et la Mairie devra simplement être davantage mise en valeur par la mise en place d'un jalonnement piéton.
- Concernant la liaison à la métropole grenobloise, les participants privilégieraient la variante intégrant une bande cyclable unidirectionnelle sur la RD531 plutôt que la reprise du chemin de la Patache. Aujourd'hui, ces deux itinéraires sont déjà empruntés par des cyclistes quotidiens en direction de la métropole, en revanche, les Vttistes empruntant le chemin de la Patache le prennent justement pour son aspect sportif, et ne seraient donc pas gratifiés par une reprise de cet itinéraire.
- Concernant la liaison à Lans-en-Vercors, les participants ont bien compris les risques d'insécurité liés à la mise en œuvre d'une bande cyclable sur la RD531 dans les gorges du Furon. Cette variante est donc à éviter, et seuls les cyclistes expérimentés continueront donc de s'engager en direction de Lans. L'aménagement du passage des Danois ne présente pas d'intérêt pour une cible quotidienne.
- L'aménagement d'un Box (ou casier) vélo à l'arrêt de car des Jaux peut cependant apporter un vrai plus pour favoriser les liaisons vers Lans en intermodalité. Cette solution devra être retenue.